



Module 2. Droits des femmes et évolutions juridiques

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 30 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Comprendre le rôle du droit dans les changements sociétaux et découvrir des décisions judiciaires qui ont mené à l'obtention de droits pour les femmes



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer
- **Présentation Powerpoint** — Module 2 à télécharger

Préalables : Avoir complété le Module 1 « Histoire et mouvements sociaux »

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu’une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J’écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L’élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s’intègre au Curriculum de l’Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
10 ^e	Études canadiennes et mondiales, 9 ^e et 10 ^e année (2018)	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale (CHC2D); Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale (CHC2P).	A. Le Canada de 1914 à 1929 B. Le Canada de 1929 à 1945 C. Le Canada de 1945 à 1982 D. Le Canada de 1982 à nos jours

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
10 ^e	Études canadiennes et mondiales, 9 ^e et 10 ^e année (2018)	Civisme et citoyenneté (CHV20)	A. Prise de conscience civique B. Engagement et action civique
10 ^e , 11 ^e et 12 ^e	Programme d'appui aux nouveaux arrivants, de la 9 ^e à la 12 ^e année (2010)	Programme d'appui aux nouveaux arrivants 1 (FFPAO); Programme d'appui aux nouveaux arrivants 2 (FFPBO); Programme d'appui aux nouveaux arrivants 3 (FFPCO); Programme d'appui aux nouveaux arrivants 4 (FFPDO).	D. Initiation à la société canadienne
11 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11 ^e et 12 ^e année (2015)	Comprendre le droit canadien (CLU3M); Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	A. Fondements du droit B. Droits et libertés

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
11 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11 ^e et 12 ^e année (2015)	Politique en action : devenir un agent de changement (CPC30)	A. Engagement politique B. Changement politique
11 ^e	Sciences humaines et sociales. 9 ^e à la 12 ^e année (2013)	Étude de genre (HSG3M)	B. Fondements C. Enjeux et politiques liés au genre D. Changements et action sociale
11 ^e	Sciences humaines et sociales. 9 ^e à la 12 ^e année (2013)	Équité, diversité et justice sociale (HSE3E)	B. Fondements C. Enjeux liés à l'équité et à la justice sociale et revendication sociale D. Promotion de l'équité et de la justice sociale
12 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11 ^e et 12 ^e année (2015)	Politique canadienne et mondiale (CPW4U)	C. Actions non gouvernementales et enjeux politiques D. Pouvoir et droits de la personne

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
12 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11 ^e et 12 ^e année (2015)	Histoire du Canada : identité et culture (CHI4U)	C. Le Canada entre 1867 et 1945 D. Le Canada de 1945 à nos jours
12 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11 ^e et 12 ^e année (2015)	Études juridiques (CLN4C)	A. Fondements du droit B. Droits et libertés
12 ^e	Sciences humaines et sociales. 9 ^e à la 12 ^e année (2013)	Équité et justice sociale : de la théorie à la pratique (HSE4M)	B. Fondements C. Enjeux liés à l'équité et à la justice sociale

A. Le rôle du droit

A.1. La Constitution est un arbre vivant



1. À l'appui de la **section A.1** de la **Présentation PowerPoint** et la **section A.1** de la **Fiche de l'élève**, expliquer le concept d'interprétation de l'**arbre vivant** aux élèves.

A.2. La séparation des pouvoirs



1. À l'appui de la **diapositive A.2. La séparation des pouvoirs (rappel)** et la **section A.2** de la **Fiche de l'élève**, faire un rappel aux élèves sur la **séparation des pouvoirs**.



Pour aller plus loin sur la séparation des pouvoirs

Visiter la page « Droit constitutionnel » :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-constitutionnel>

A.3. Le rôle des tribunaux

En vous appuyant sur la **section A.3** et la **section A.3** de la **Fiche de l'élève**, expliquez que le pouvoir **judiciaire** a deux rôles essentiels : être le **chien de garde** et l'**interprète** de la Constitution.



B. Deux affaires judiciaires marquantes

B.1. L'affaire judiciaire « Personne »



Statues des Cinq Femmes Célèbres au
Parlement d'Ottawa — © John B. Codrington

1. À l'appui de la **section B.1** de la **présentation PowerPoint** et la **section B.1** de la **Fiche de l'élève**, présenter l'affaire « Personne » aux élèves.



Pour aller plus loin sur l'affaire judiciaire « Personne »

- Visiter la page « Affaire Personne » :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/femmes-non-reconnues-civilement-affaire-des>

- Visiter la page « Importance de l'affaire Personne » :

<https://sencanada.ca/fr/sencaplus/comment-pourquoi/limportance-de-laffaire-personne/>

B.2. L'affaire judiciaire Morgentaler



Dr. Henry Morgentaler à une conférence de presse à Ottawa en 1976. — © La Presse canadienne

1. À l'appui de la **section B.2** de la **Présentation PowerPoint** et la **section B.2** de la **Fiche de l'élève**, présenter l'affaire « R. c. Morgentaler » aux élèves.



Pour aller plus loin sur l'affaire judiciaire Morgentaler et le droit à l'avortement au Canada

Visiter la page « Avortement au Canada » :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/avortement>

B.3. Analyse d'une décision

1. Inviter les élèves à compléter l'**exercice B.3** de la **Fiche de l'élève**.



Pour en savoir plus sur les décisions qui ont marqué le droit des femmes au Canada

Lire l'article « Top 8 des décisions qui ont marqué les droits des femmes au Canada » : <https://www.jurisource.ca/top-8-des-decisions-qui-ont-marque-les-droits-des-femmes-au-canada/>



Corrigé

À noter

Ce corrigé n'est pas exhaustif. L'élève peut avoir d'autres bonnes réponses.

Question	Affaire judiciaire « <u>Personne</u> » (1929)	Affaire judiciaire <u>Morgentaler</u> (1988)
2. Reformule les arguments sur lesquels s'est basé le tribunal qui a rendu la décision finale ?	<p>Conseil privé :</p> <p>Le droit doit s'adapter à la réalité sociale de son époque.</p> <p>(Concept de la théorie associé : Arbre vivant)</p>	<p>Le crime d'avortement non thérapeutique est une ingérence à l'égard du corps de la femme.</p> <p>Il brime le droit de la femme à la vie, la liberté et la sécurité, protégé par la Charte.</p> <p>(Concept de la théorie associé : Les tribunaux comme chien de garde de la Constitution)</p>
3. Quel est l'impact de cette décision sur le droit des femmes ?	<p>Une femme est considérée comme une personne par la loi et peut accéder à des postes politiques.</p>	<p>L'avortement n'est plus criminel. La femme reprend donc le contrôle sur son corps.</p>

<p>4. De quelle façon crois-tu que la décision du tribunal a été reçue par la population, à l'époque ?</p>	<p>Réponse personnelle</p>	<p>Réponse personnelle</p>
<p>5. Aujourd'hui, comment vois-tu cette décision du tribunal ? Pourquoi ?</p>	<p>Réponse personnelle</p>	<p>Réponse personnelle</p>



Piste d'évaluation

- En quoi l'évolution de la société a-t-elle un impact sur le droit des femmes au Canada?

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Décision judiciaire, Edwards c. Canada, 1929 (Conseil privé).

Décision judiciaire, R. c. Morgentaler, 1998 (Cour suprême du Canada).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario